



Nos données
au service
de la Santé



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

TDB ESMS SYNTHÈSE DES EVOLUTIONS

Juin 2026

Actualisation /
Adaptation

Création



Suppression



Evolutions thématiques

Données de Caractérisation

Identification:

- **Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants** *Ajout d'une donnée concernant le nombre d'aidants*
- **Dispositifs spécifiques destinés aux enfants et adolescents handicapés**
Etendu au CAMSP
- **Pour les dispositifs et les autorisations spécifiques**
Actualisation liste
- **Pour les dispositifs et les autorisations spécifiques**
Ajout du nombre de personnes accompagnées durant l'année

Partenariats, conventions et coopérations:

- **Mission d'appui-ressource sur le territoire** Actualisation de la liste des prestations

Indicateurs

Axe 1

Indicateurs d'activité :

- **Part des enfants en situation de handicap ayant pu changer au moins une fois de modalités d'accueil pendant l'année**
- **Part des situations complexes dans la File Active**
- **Répartition des heures (indicateur repris du TDB SAD)**
- **Taux des usagers avec un passage le week-end**

Axe 2

Ressources humaines :

- **Part de professionnels ayant reçu une formation sur l'autodétermination**

TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE DES ESMS

1. Évolution et ajout de données de caractérisation
2. Ajout d'indicateurs

Nouvelles données de caractérisation



Données de caractérisation	CARACTERISTIQUES de la donnée (non spécifique/spécifique)	Saisie de données complémentaires par rapport aux données existantes
1. Plateforme d'accompagnement des aidants	EHPAD, IME, EEAP, ITEP, MAS, FAM, EAM, SSIAD, SESSAD et SAMSAH	OUI
2. Dispositifs spécifiques destinés aux enfants et adolescents handicapés	SESSAD, IME, ITEP, EEAP, IEM, IDV, IDA, IES et CAMSP	Uniquement pour les CAMSP
3. Autorisation spécifique <i>Liste des autorisations spécifiques</i>	EHPAD, SSIAD	OUI
4. Dispositifs spécifiques <i>Liste des dispositifs</i>	<p>Enfants : SESSAD, IME, ITEP, EEAP, IEM, IDV, IDA, IES et CAMSP</p> <p>Adultes : EHPAD, MAS, FAM-EAM, EANM, SAVS, ESAT, CRP, SAMSAH, SSIAD</p>	<p>OUI (ESMS Enfants)</p> <p>NON (ESMS Adultes)</p>
5. Dispositifs et autorisations spécifiques <i>Nb de personnes accompagnées</i>	SESSAD, IME, ITEP, EEAP, IEM, IDV, IDA, IES et CAMSP, EHPAD, MAS, FAM-EAM, EANM, SAVS, ESAT, CRP, SAMSAH, SSIAD	OUI
6. Mission d'appui-ressource sur le territoire	Tout ESMS	OUI



Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

Nature de la demande d'évolution :	Ajout	Adaptation	Autre
Objet de la demande d'évolution :			
Ajout d'une donnée concernant le nombre d'aidants ayant bénéficié d'au moins une action de soutien au 31/12			
Précisions :			
<p>Aujourd'hui, les ESMS précisent dans le tableau de bord si ils disposent d'une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (données 1170) et la typologie des personnes concernées (PA et/ou PH).</p> <p>Il est proposé de rajouter une donnée de caractérisation permettant, pour les ESMS ayant indiqué l'existence d'une plateforme, de préciser le nombre d'aidants ayant bénéficié, sur l'exercice, d'une action de soutien.</p>			

Catégories ESMS : EHPAD, IME, EEAP, ITEP, MAS, FAM, EAM, SSIAD, SESSAD et SAMSAH



Dispositifs spécifiques destinés aux enfants et adolescents handicapés

Nature de la demande d'évolution :	Ajout	Adaptation	Autre
Objet de la demande d'évolution :			
Elargissement du périmètre de la donnée 1420 relative aux dispositifs spécifiques destinés aux enfants et adolescents handicapés pour inclure la catégorie CAMSP			
Précisions :			
<p>Aujourd'hui, seuls les SESSAD, IME, IEM, ITEP, EEAP, IDV, IDA et IES renseignent cette donnée.</p> <p>Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) devront renseigner la question relative aux dispositifs spécifiques destinés aux enfants et adolescents handicapés puisqu'ils peuvent porter de tels dispositifs, comme les plateformes de coordination et d'orientation (PCO).</p>			

Catégories ESMS : SESSAD, IME, ITEP, EEAP, IEM, IDV, IDA, IES et CAMSP



Autorisation spécifique

Nature de la demande d'évolution :	Ajout	Adaptation	Autre
Objet de la demande d'évolution :			
Ajout de deux options supplémentaires concernant l'obtention d'autorisation spécifique à la liste prévue par la donnée 1173 relative à l'obtention d'autorisation spécifique			
Précisions :			
<p>Telle qu'elle est prévue aujourd'hui, la donnée 1173 relative à l'obtention d'autorisation spécifique permet d'indiquer les activités suivantes : UHR, Unité Spécifique Alzheimer, PASA, ESA, Centre de ressources territorial pour personnes âgées et Aucune autorisation.</p> <p>La proposition formulée vise à ajouter deux options supplémentaires à cette liste, à savoir (i) les équipes spécifiques autres que MND et (ii) l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH).</p>			

Catégories ESMS : EHPAD, SSIAD



Dispositifs spécifiques

Nature de la demande d'évolution :	Ajout	Adaptation	Autre
Objet de la demande d'évolution :			
Actualisation de la liste des dispositifs : Ajout / Suppression / Actualisation			
Précisions :			
Dispositifs spécifiques destinés aux enfants et adolescents handicapés :			
-	Unité d'enseignement	SESSAD, IME, ITEP, EEAP, IEM, IDV, IDA, IES et CAMSP	
-	Dispositif intégré ITEP		
-	Autre dispositif intégré		
-	Dispositif emploi accompagné		
-	Equipe mobile conventionnée ARS/ASE		
Dispositifs spécifiques destinés aux adultes handicapés			
-	Unité d'enseignement	EHPAD, MAS, FAM-EAM, EANM, SAVS, ESAT, CRP, SAMSAH, SSIAD	
-	Unité d'enseignement interne		
-	Unité d'enseignement externalisée		
-	Unité d'enseignement polyhandicap		

Dispositifs spécifiques destinés aux enfants et adolescents handicapés



Nombre de personnes distinctes accompagnées sur l'année par dispositif

- Équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation
- Dispositif d'intervention médico-sociale adapté aux problématiques croisées de protection de l'enfance et de handicap
- Équipe relais handicaps rares
- Pôle de compétences et de prestations externalisées
- Unité d'enseignement interne
- Unité d'enseignement externalisée
- Unité d'enseignement en maternelle (autisme)
- Unité d'enseignement élémentaire (autisme)
- Unité d'enseignement polyhandicap
- Dispositif d'autorégulation
- Autre dispositif intégré
- Plateforme de coordination et d'orientation 0-6 ans
- Plateforme de coordination et d'orientation 7-12 ans
- Plateforme de coordination et d'orientation 0-12 ans
- Plateforme d'accompagnement et de répit
- Communauté 360
- Autre dispositif
- Aucun dispositif
- Plateforme de coordination et orientation TND
- Équipe mobile conventionnée ARS/ASE



Dispositifs spécifiques destinés aux adultes handicapés

Nombre de personnes distinctes accompagnées sur l'année par dispositif

- Équipe relais handicaps rares
- Pôle de compétences et de prestations externalisées
- Dispositif d'autorégulation
- Dispositif intégré
- Dispositif emploi accompagné
- Plateforme d'emploi accompagné
- Plateforme d'accompagnement et de répit
- Communauté 360
- Autre dispositif
- Aucun dispositif

Catégorie ESMS : EHPAD, MAS, FAM-EAM, EANM, SAVS, ESAT, CRP, SAMSAH, SSIAD



Autorisation spécifique

Nombre de personnes accompagnées durant l'année par autorisation

- UHR
- Unité Spécifique Alzheimer
- PASA
- ESA
- Centre de ressources territorial pour personnes âgées
- Aucune
- **Equipes spécifiques autres que les maladies neurodégénératives (MND)**
- **Hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH)**

Catégorie ESMS : EHPAD, SSIAD

Mission d'appui-ressource sur le territoire

Nature de la demande d'évolution :	Ajout	Adaptation	Autre
Objet de la demande d'évolution :			
Enrichissement de la donnée 962 relative à la mission d'appui-ressource sur le territoire			
Précisions :			
<p>Actualisation de la liste :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prestations de production et diffusion d'information / documentation autour du handicap (kit de sensibilisation, plaquette d'information...) 2. Prestation de formation professionnelle continue ou d'intervention dans les centres de formation initiale et continue, hors participation à des jury d'examens 3. Prestations de réalisation d'actions de sensibilisation autour du handicap et de la transformation de l'offre auprès des professionnels ou tout public 4. Prestations d'expertise-conseil et mise à disposition de temps de personnel auprès d'autres structures médico-sociales, équipe-relai handicap rare, structures de droit commun et autres organismes 5. Prestations d'appui aux pratiques (co-développement, analyse de la pratique...) 6. Prestations d'appui conseil (aide à l'orientation, aide à l'accompagnement dont évaluation, mise à disposition de matériel spécifique et des locaux...) 7. Autres 			

TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE DES ESMS

1. Évolution et ajout de données de caractérisation
- 2. Évolution et l'ajout d'indicateurs**

Évolution et ajout d'indicateurs d'activité

INDICATEURS	CARACTERISTIQUES DE L'INDICATEUR (non spécifique/spécifique)	Saisie de données complémentaires par rapport aux données existantes
1. Répartition des heures	Spécifique SSIAD	OUI
2. Part des enfants en situation de handicap ayant pu changer au moins une fois de modalités pendant l'année	ITEP, IME, IEM, SESSAD, IDA, IDV, IES	OUI
3. Part des situations complexes dans la File Active	IME + ITEP + IEM + IDA + EEAP + IDV + MAS + FAM/EAM + CRP + EANM + ESAT + SESSAD + SAMSAH + SAVS + CAMSP + CMPP + IES	OUI

Indicateur 2pr7.3.4	Répartition des heures	Indicateur spécifique SSIAD
Axe 1	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	
Question clé	Quel est le niveau d'activité ?	

Signification	Répartition du nombre d'heures réalisées en fonction du moment au cours duquel l'intervention est réalisée		
Calcul	<u>Données sources</u>	<u>Mode de calcul</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures réalisées en journée (hors dimanche et jours fériés) au cours de l'exercice • Nombre d'heures réalisées en journée le dimanche et jours fériés au cours de l'exercice • Nombres d'heures réalisées la nuit (y compris dimanche et jours fériés) au cours de l'exercice • Total des heures réalisées au cours de l'exercice 	<ul style="list-style-type: none"> • Numérateur : Nombre d'heures réalisées en (...) • Dénominateur : Nombre d'heures total 	
Commentaires et précisions	<u>Source des données</u> Tableau de pilotage de l'activité	<u>Période de référence</u> N-1	<u>Unité</u> %
Commentaires et précisions	<p>Les heures réalisées la nuit concernent généralement les interventions au-delà de 22 heures et avant 7 heures du matin, au sens de la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile du 21 mai 2010. Il convient de s'intéresser aux dispositions propres à chaque statut des personnels pour définir la notion d'heures de nuit.</p> <p>Les « heures réalisées » correspondent aux heures facturées aux bénéficiaires.</p>		

Lecture	Cet indicateur permet de mesurer la répartition de l'activité de la structure, ainsi que la capacité du SAD / SSIAD à accompagner des besoins spécifiques des personnes accompagnées et justifier d'une dotation complémentaire liée à la qualité. Cet indicateur peut permettre de mieux comprendre les coûts de personnel, les heures travaillées le dimanche et la nuit conduisant au versement d'une rémunération complémentaire.
----------------	---



Indicateur 2pr7.4	Part des enfants en situation de handicap ayant pu changer au moins une fois de modalités d'accueil pendant l'année	ITEP, IME, IEM, SESSAD, IDA, IDV, IES
Axe 1	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	
Question clé	Quel est le niveau d'activité de l'ESMS ?	

Signification	C'est le rapport entre le nombre d'enfants présents ayant bénéficié au moins une fois dans l'année de plusieurs modalités d'accueil et le nombre de personne accompagnée sur l'année		
Calcul	<u>Données sources</u>	<u>Mode de calcul</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enfants présents au 31.12 ayant bénéficié au moins une fois dans l'année de plusieurs modalités d'accueil Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12 	<ul style="list-style-type: none"> Numérateur : Nombre d'enfants présents au 31.12 ayant bénéficié au moins une fois dans l'année de plusieurs modalités d'accueil Dénominateur : Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12 	
	<u>Source des données</u>	<u>Période de référence</u>	<u>Unité</u>
	N/A	N-1	%
Commentaires et précisions	<p>Un dispositif intégré désigne une organisation destinée à favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins.</p> <p>D'après le décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux, le dispositif intégré, porté par un ou plusieurs organismes gestionnaires, doit garantir l'ensemble des modalités d'accompagnement, soit directement, soit en partenariat avec un autre ESMS, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un accompagnement en milieu de vie ordinaire (à domicile ou dans le droit commun) Un accompagnement en journée sans hébergement (accueil de jour) Un accompagnement avec hébergement (internat, internat modulé, accueil de nuit, accueil familial spécialisé) <p>Selon des modalités d'intervention permanentes, temporaires ou séquentielles, à temps complet ou partiel, sans nécessité d'un nouveau passage devant la CDAPH à chaque évolution de l'accompagnement.</p> <p>Ainsi, un dispositif intégré assure que chaque personne peut bénéficier, au cours de son parcours, d'une offre complète et coordonnée, couvrant toutes les formes d'accompagnement nécessaires à son projet de vie.</p>		

Lecture	Cet indicateur constitue une mesure de la modularité effective des accompagnements en dispositif.
----------------	---

Indicateur 2pr7.5	Part des situations complexes dans la File Active	IME + ITEP + IEM + IDA + EEAP + IDV + MAS + FAM/EAM + CRP + EANM + ESAT + SESSAD + SAMSAH + SAVS + CAMSP + CMPP + IES
Axe 1	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	
Question clé	Quel est le niveau d'activité de l'ESMS ?	



Signification	C'est le rapport entre le nombre de situations complexes et la file active des personnes accompagnées sur l'année		
Calcul	<u>Données sources</u>	<u>Mode de calcul</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de situations complexes sur la période • File active des personnes accompagnées sur l'année <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12 • Nombre de sorties définitives dans l'année 	<ul style="list-style-type: none"> • Numérateur : Nombre total de situations complexes sur la période • Dénominateur : File active des personnes accompagnées sur l'année 	
	<u>Source des données</u>	<u>Période de référence</u>	<u>Unité</u>
	N/A	N-1	%
Commentaires et précisions	<p>Sont ici considérées comme situations complexes les situations suivantes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation de rupture ou sans solution (présentée dans le cadre de la réponse accompagnée pour tous avec ou sans Plan d'Accompagnement Global (PAG), transmise par un dispositif de coordination de type DAC, DIH...) - Situation présentée en revue coordonnée des pratiques d'admission et considérée comme complexe dans ce cadre - Périodes de transition correspondant à une évolution significative de situation (changement d'orientation, de modalité d'accompagnement, de lieu de vie ou de cadre d'intervention), nécessitant un accompagnement spécifique (stage, etc...) <p>Plus généralement, une situation peut être considérée comme complexe du fait de la mobilisation de la prestation de coordination renforcée au cours de l'année écoulée</p>		

Lecture	Cet indicateur est intégré au calcul de la dotation sur objectifs , dans le cadre de la réforme SERAFIN PH pour les ESMS PH du secteur Enfant.
----------------	---



Évolution et ajout d'indicateurs RH

INDICATEURS	CARACTERISTIQUES DE L'INDICATEUR (non spécifique/spécifique)	Saisie de données complémentaires par rapport aux données existantes
<p>4. Part de professionnels ayant reçu une formation sur l'autodétermination</p>	<p>IME + ITEP + IEM + IDA + EEAP + IDV + MAS + FAM/EAM + CRP + EANM + EHPAD + ESAT + SSIAD + SESSAD + SAMSAH + SAVS + CAMSP + CMPP + IES</p>	<p>OUI</p>

Indicateur 2Re4.3	Part de professionnels ayant reçu une formation sur l'autodétermination	Tout ESMS
Axe 2	Ressources humaines	
Question clé	L'organisation est-elle structurée et stable ?	



Signification	C'est le rapport entre le nombre de salarié ayant reçu une formation sur l'autodétermination et les effectifs de l'ESMS sur l'année		
Calcul	<u>Données sources</u> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de salarié ayant reçu une formation sur l'autodétermination rapporté au nombre de salarié Effectif réel en nombre de personnes au 31.12 		<u>Mode de calcul</u> <ul style="list-style-type: none"> Numérateur : Nombre de salarié ayant reçu une formation sur l'autodétermination au 31.12 Effectif réel en nombre de personnes au 31.12 *100
	<u>Source des données</u> Système d'information Ressources humaines	<u>Période de référence</u> N-1	<u>Unité</u> %
Commentaires et précisions	<p>Les formations à l'autodétermination permettent aux professionnels du secteur sanitaire et médico-social de mieux identifier les pratiques et postures professionnelles favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées (PA/PH).</p> <p>Il s'agit de l'ensemble des catégories professionnelles de l'ESMS. Les formations ont pu être dispensées durant l'année en cours, ou au cours des cinq dernières années.</p>		

Lecture	<p>Cet indicateur est intégré au calcul de la dotation sur objectifs, dans le cadre de la réforme SERAFIN PH pour les ESMS PH du secteur Enfant.</p> <p>Il permet également de mesurer le niveau d'engagement de chaque ESMS vers une démarche d'autodétermination des personnes accompagnées.</p>
---------	---